

Identifier et manipuler  
correctement les  
produits contenant  
de l'amiante

**suva**

**Suva**

Case postale, 6002 Lucerne

**Renseignements**

Secteur génie civil et bâtiment

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

[service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)

**Commandes**

[www.suva.ch/84024.f](http://www.suva.ch/84024.f)

**Titre**

Identifier et manipuler correctement les produits  
contenant de l'amiante

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,  
avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: juin 2004







































Édition revue et corrigée: janvier 2023




**Référence**

84024.f

## Utilisations courantes de l'amiante

### Récapitulatif des exemples illustrés

	sans traitement, ↓ nettoyage, enlèvement	avec traitement, ↓ nettoyage, enlèvement	Page
<b>Amiante fortement aggloméré</b>			
Bacs à fleurs en fibrociment			8
Façades, toits en fibrociment			9
Plaques de toiture en fibrociment			10
Conduites en fibrociment			11
Mastic de fenêtres contenant de l'amiante			12
Colle de carrelage contenant de l'amiante			13
Revêtements de sols contenant de l'amiante fortement aggloméré			14
<b>Amiante faiblement aggloméré</b>			
Revêtements de sols contenant de l'amiante faiblement aggloméré			15
Mortier contenant de l'amiante pour l'isolation des conduites			16
Matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières			17
Panneaux agglomérés contenant de l'amiante			18
Panneaux légers contenant de l'amiante			19
Tableau électrique			20
Revêtements à base d'amiante floqué			21
<b>Amiante fortement ou faiblement aggloméré</b>			
Crépi amianté			22
<b>Amiante pur</b>			
Coussins d'amiante coupe-feu			23
Nattes en amiante antifeu			24
<b>Autres formes</b>			
Matériau marqué du signal d'avertissement «Amiante»			25

-  **Absence de danger immédiat**  
Libération nulle ou infime de fibres d'amiante
-  **Danger possible**  
Libération importante possible de fibres d'amiante
-  **Danger important**  
Libération importante fréquente de fibres d'amiante

# Sommaire

<b>Il en va de votre santé</b>	<b>2</b>
<b>Amiante: l'essentiel en bref</b>	<b>3</b>
Définition de l'amiante	3
Raisons de l'utilisation passée de l'amiante	3
Passage des fibres d'amiante dans le corps humain	4
Maladies causées par l'amiante	5
Mesures nécessaires	6
<b>Identifier et évaluer correctement les produits contenant de l'amiante</b>	<b>7</b>
Trois niveaux de dangerosité et leur signification	7
Utilisations courantes de l'amiante	7
<b>Procédure en cas de présence suspectée d'amiante</b>	<b>27</b>
Expertise	27
Marquage amiante	28
Élimination	28
<b>Adresses importantes</b>	<b>29</b>
Services spécialisés pour les questions sur l'amiante	29
Listes d'entreprises spécialisées	29
<b>Points à contrôler en matière d'amiante</b>	<b>30</b>

## Il en va de votre santé

Les fibres d'amiante peuvent causer des maladies graves. Il est donc impératif d'éviter d'inhaler des poussières d'amiante.

Bien que l'amiante soit interdit en Suisse depuis 1990, on trouve encore de nombreux produits en contenant.

Cette brochure donne des exemples de produits pouvant contenir de l'amiante, explique comment s'en protéger et quand il faut faire appel à des spécialistes de l'assainissement.

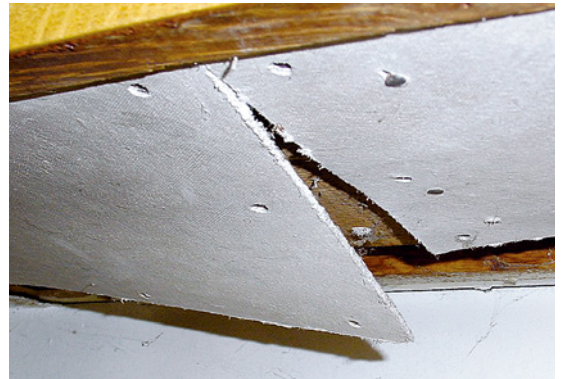
## Amiante: l'essentiel en bref

### Définition de l'amiante

L'amiante est un terme général désignant des roches fibreuses naturelles. Les fibres qu'on en tire sont très résistantes à la chaleur et aux acides et possèdent une résistance mécanique élevée.

### Raisons de l'utilisation passée de l'amiante

L'amiante a surtout été utilisé en raison de son excellente capacité à résister au feu et à la chaleur. Il était également très facile de le mélanger avec des matériaux composites tels que ciment ou résines.



Panneaux légers contenant de l'amiante

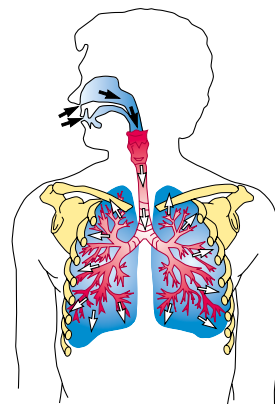
Les principales formes d'utilisation de l'amiante sont les suivantes.

- **Amiante fortement aggloméré:** produits en fibrociment (plaques de toiture ou de façades, conduites et objets moulés), mastic de fenêtre, colle de carrelage, joints d'étanchéité, revêtements de sol, crépis.
- **Amiante faiblement aggloméré:** matériau pour l'isolation thermique et la protection incendie (p. ex. revêtements d'amiante floqué, panneaux légers), revêtements de sol, crépis.
- **Amiante pur:** cordes, textiles, coussins.

### Passage des fibres d'amiante dans le corps humain

Les fibres d'amiante ont la propriété de se diviser dans le sens de la longueur. Les fibrilles ainsi formées peuvent avoir un diamètre mille fois inférieur à celui d'un cheveu humain, ce qui leur permet d'arriver jusqu'aux alvéoles pulmonaires lors de leur inhalation.

Les fibres inhalées peuvent rester pendant plusieurs décennies dans les poumons, voire gagner le péritoine et la plèvre.



Passage dans le corps via les voies respiratoires

### Maladies causées par l'amiante

L'amiante peut causer deux maladies: l'asbestose et le cancer des poumons. L'asbestose ou pneumoconiose d'asbeste est une maladie évolutive des poumons pouvant entraîner des insuffisances respiratoires.

Le cancer du poumon, ou carcinome bronchique, se développe après l'apparition d'une tumeur maligne dans la plèvre et parfois le péritoine. Fumer augmente fortement les risques d'apparition d'un cancer du poumon.

→ **Il faut éviter d'inhaler des fibres d'amiante.**

# Identifier et évaluer correctement les produits contenant de l'amiante

## Mesures nécessaires

Les travaux avec des produits à base d'amiante faiblement aggloméré sont très dangereux. En effet, ces produits peuvent facilement libérer des fibres, d'où une concentration importante de fibres dans l'air. Les travaux libérant une quantité importante de fibres d'amiante nocives ne doivent donc être exécutés que par des spécialistes.

Pour les produits à base d'amiante fortement aggloméré, le risque de libération d'un grand nombre de fibres n'existe vraiment que lors de transformations mécaniques (fraisage, perçage, broyage, tronçonnage, etc.). En principe, il faut éviter d'effectuer de tels travaux ou respecter les mesures décrites dans les règles de la technique correspondantes.



Assainissement

## Trois niveaux de dangerosité et leur signification

La probabilité d'un risque lié aux fibres d'amiante peut s'évaluer au moyen de trois niveaux de dangerosité. Ces différents niveaux se fondent sur l'expérience et de nombreuses mesures.

→ **Absence de danger immédiat**  
Libération nulle ou infime de fibres d'amiante

→ **Danger possible**  
Libération importante possible de fibres d'amiante

→ **Danger important**  
Libération importante fréquente de fibres d'amiante

En général, le risque de libération de fibres dans l'air est plus élevé avec des produits à base d'amiante faiblement aggloméré qu'avec des produits à base d'amiante fortement aggloméré. Ce risque varie également selon le type et l'utilisation des matériaux.

## Utilisations courantes de l'amiante

Ci-après divers exemples tirés de la vie courante avec indication de la dangerosité des produits et du comportement à adopter.



**Bacs à fleurs en fibrociment**

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Produit nettoyé ou endommagé:  
libération de fibres d'amiante.



Éviter toute détérioration et toute transformation mécanique du produit.



**Façades, toits en fibrociment**

Garages à vélos, façades de bâtiments, etc.

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Produit subissant des transformations  
mécaniques (perçage, meulage, etc.),  
nettoyé à haute pression ou endommagé:  
libération de fibres d'amiante.



Éviter toute détérioration du produit.  
Prendre les mesures de protection  
requises indiquées dans les fiches  
thématiques sur [www.suva.ch/33031.f](http://www.suva.ch/33031.f)  
et [www.suva.ch/33047.f](http://www.suva.ch/33047.f).





### Plaques de toiture en fibrociment

Plaques de toiture ou de façades, etc.

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Produit subissant des transformations  
mécaniques (perçage, fraisage, etc.),  
nettoyé à haute pression ou endommagé:  
libération de fibres d'amiante.



Éviter toute détérioration du produit.  
Prendre les mesures de protection  
requisées indiquées dans les fiches  
thématiques sur [www.suva.ch/33031.f](http://www.suva.ch/33031.f)  
et [www.suva.ch/33047.f](http://www.suva.ch/33047.f).



### Conduites en fibrociment

Les conduites sont souvent recouvertes de  
peinture ou de bitume.

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Produit endommagé ou subissant  
des transformations mécaniques  
(tronçonnage, meulage, etc.):  
libération de fibres d'amiante.



Réaliser les travaux selon la brochure  
destinée aux techniciens du bâtiment,  
[www.suva.ch/84053.f](http://www.suva.ch/84053.f).



### **Mastic de fenêtres contenant de l'amiante**

Mastic de fenêtres et de maçonnerie (mastic à l'huile de lin)

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres en cas d'action mécanique.



Réaliser les travaux selon la brochure destinée aux menuisiers, [www.suva.ch/84043.f](http://www.suva.ch/84043.f).



### **Colle de carrelage contenant de l'amiante**

La colle de carrelage contenant de l'amiante a particulièrement été utilisée sur les murs.

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres en cas d'enlèvement de carrelage et en particulier de ponçage de colle de carrelage amiantée.



Réaliser les travaux selon la brochure destinée aux carreleurs et poêliers-fumistes, [www.suva.ch/84063.f](http://www.suva.ch/84063.f).



### Revêtements de sols contenant de l'amiante fortement aggloméré

Revêtements de sols à une ou deux couches (Floor-Flex). Amiante fortement aggloméré dans la matière synthétique. Revêtement utilisé sous forme de dalles ou de lés.

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Libération possible de fibres en cas  
d'enlèvement ou de détérioration.



Enlèvement selon la fiche thématique  
sur [www.suva.ch/33049.f](http://www.suva.ch/33049.f).



### Revêtements de sols contenant de l'amiante faiblement aggloméré

Revêtements de sols multicouches (Cushion-Vinyl). Amiante faiblement aggloméré dans la sous-couche cartonneuse.

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Libération possible d'une quantité  
importante de fibres en cas d'enlèvement  
ou de détérioration.



Enlèvement uniquement par des entre-  
prises spécialisées en désamiantage  
reconnues par la Suva (fiche thématique  
sur [www.suva.ch/33048.f](http://www.suva.ch/33048.f)).



### **Mortier contenant de l'amiante pour l'isolation des conduites**

Le mortier est souvent enveloppé dans une toile de jute (contenant en général un peu d'amiante).

→ Produit endommagé (p. ex. par l'usure): libération possible localement de fibres d'amiante.

→ Produit endommagé ou subissant des transformations mécaniques: libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante.



Réaliser les travaux selon la brochure destinée aux techniciens du bâtiment, [www.suva.ch/84053.f](http://www.suva.ch/84053.f).



### **Matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières**

Les matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières sont souvent recouverts, par exemple par des tôles métalliques.

→ Produit non endommagé: danger faible de libération de fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante même lors de travaux brefs ou de moindre importance.



Réaliser les travaux selon la brochure destinée aux techniciens du bâtiment, [www.suva.ch/84053.f](http://www.suva.ch/84053.f).



### **Panneaux agglomérés contenant de l'amiante**

Utilisations diverses comme panneaux pour les faux plafonds (contenant en général un peu d'amiante)

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres en cas d'action mécanique ou de détérioration.



Réaliser les travaux selon la brochure destinée aux plâtriers-peintres, [www.suva.ch/84052.f](http://www.suva.ch/84052.f).



### **Panneaux légers contenant de l'amiante**

Revêtements de protection incendie, par exemple pour les radiateurs

→ Des fibres d'amiante peuvent être libérées même sans interventions mécaniques.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante même lors de travaux brefs ou de moindre importance.



Réaliser les travaux selon la brochure destinée aux techniciens du bâtiment, [www.suva.ch/84053.f](http://www.suva.ch/84053.f).





### Tableau électrique

Isolation intérieure avec des plaques faiblement agglomérées

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante en cas de transformation mécanique ou de démontage.



Réaliser les travaux selon la brochure destinée à la branche électrique sur [www.suva.ch/88254.f](http://www.suva.ch/88254.f) et [www.eitsswiss.ch](http://www.eitsswiss.ch).



### Revêtements à base d'amiante floqué

Revêtements de protection incendie pour poutrelles d'acier, isolations de plafonds, etc.

→ Produit non endommagé:  
risque possible de libération de fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante même lors de travaux brefs ou de moindre importance.



Informez vos supérieurs et définissez la procédure ultérieure. L'enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 27 et suivantes).



### **Crépi amianté**

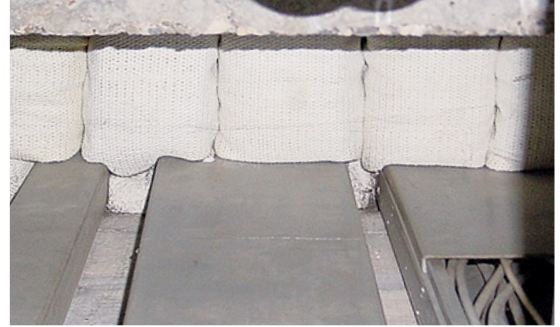
Amiante fortement ou faiblement aggloméré

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Libération possible d'une grande quantité  
de fibres d'amiante en cas d'enlèvement  
et en particulier de ponçage de crépi  
amianté.



Réaliser les travaux selon la brochure  
destinée aux plâtriers-peintres,  
[www.suva.ch/84052.f](http://www.suva.ch/84052.f).



### **Coussins d'amiante coupe-feu**

Coussins contenant de l'amiante placés  
par exemple dans les traversées murales de  
chemins de câbles (matériaux et garniture  
le plus souvent en amiante pur)

→ La circulation de l'air, en l'absence de  
toute action extérieure, suffit pour libérer  
des fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité  
importante de fibres d'amiante même  
lors de travaux brefs ou peu importants.



Réaliser les travaux selon la brochure  
destinée aux techniciens du bâtiment,  
[www.suva.ch/84053.f](http://www.suva.ch/84053.f).



### Nattes en amiante antifeu

Elles se composent presque totalement d'amiante pur.

→ Des nattes endommagées contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante nocives.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante lors de l'enlèvement ou de la détérioration du matériau.



Informez vos supérieurs et définissez la procédure ultérieure. L'enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 27 et suivantes).



### Matériau marqué du signal d'avertissement «Amiante»

→ Matériau non endommagé: en général, absence de danger immédiat.

→ Matériau endommagé ou subissant des transformations: libération de fibres d'amiante dans des quantités variant selon les matériaux (voir exemples de la brochure).



Selon les produits, il convient de prendre les mesures de protection requises ou de faire appel à des entreprises spécialisées.





## Matériau inconnu



Les exemples présentés dans cette brochure illustrent quelques utilisations courantes de l'amiante, mais il existe bien d'autres produits pouvant contenir de l'amiante.

En cas de doute ou en présence de matériaux inconnus, il faut procéder à des analyses complémentaires (analyses d'échantillons, voir aussi «Procédure en cas de présence suspectée d'amiante» page 27 et suivantes).

Vous trouverez de nombreux autres exemples d'utilisations de l'amiante à l'adresse [www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante).

## Procédure en cas de présence suspectée d'amiante

### Expertise

En cas de doute sur la présence d'amiante dans un produit et d'exposition à des risques lors de travaux ou d'une utilisation prévus de ce produit, il est recommandé de procéder à son analyse.

La Suva propose une liste des laboratoires effectuant des analyses de l'amiante à l'adresse [www.forum-amiante.ch](http://www.forum-amiante.ch). Il ne faut pas oublier que le prélèvement d'échantillons peut libérer des fibres d'amiante.

Il convient donc de se renseigner auprès de laboratoires spécialisés pour connaître la procédure à suivre (forme des échantillons, emballage, mesures de protection requises).

Lorsqu'un produit est identifié comme contenant de l'amiante et qu'une libération importante de fibres n'est pas à exclure, même en l'absence de transformations ultérieures, il est impératif de déterminer s'il faut assainir le matériau présent. C'est notamment le cas des produits à base d'amiante faiblement aggloméré ou pur. Il est parfois nécessaire d'effectuer des mesures de l'air pour définir le niveau d'exposition à des fibres d'amiante. À ce sujet, il est conseillé de se renseigner auprès des laboratoires compétents.

## Adresses importantes

### Marquage amiante

En présence avérée d'un produit contenant de l'amiante sous une forme n'impliquant pas de risque immédiat (et ne nécessitant donc pas son élimination immédiate), il faut apposer sur ledit produit le marquage adéquat.

Mesures possibles:

- marquage avec le signal d'avertissement «Amiante»
- inscription de tous les matériaux amiantés dans le cadastre ou le plan internes à l'entreprise



### Élimination

Les produits contenant de l'amiante doivent être éliminés conformément à la réglementation cantonale.

### Services spécialisés pour les questions sur l'amiante

Suva

Secteur génie civil et bâtiment

Tél. 021 310 80 41

Division médecine du travail

Tél. 021 310 80 75

amiante@suva.ch

[www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante)

OFSP

Office fédéral de la santé publique

Division des produits chimiques

Tél. 058 462 96 40

bag-chem@bag.admin.ch

[www.asbestinfo.ch](http://www.asbestinfo.ch)

### Listes d'entreprises spécialisées

À l'adresse [www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante), vous trouverez des listes d'entreprises proposant les prestations suivantes:

- analyses de l'amiante
- centres de formation en désamiantage
- conseils et planifications
- entreprises de désamiantage reconnues

## Points à contrôler en matière d'amiante

Lors de travaux de rénovation ou de transformation, en cas de doute sur la présence d'amiante dans le bâtiment concerné, il faut tenir compte des points ci-dessous.

- Il existe une forte probabilité que les bâtiments et les installations construits avant 1990 contiennent de l'amiante.
- Dans ces ouvrages, la présence de matériaux renfermant de l'amiante doit être analysée avant le début des travaux – obligation d'investigation.
- En cas de doute, il faut procéder à des analyses des matériaux.
- Avant le début des travaux, il convient de déterminer si une grande quantité de fibres d'amiante pourrait être libérée lors de transformations mécaniques ou d'assainissement.
- Si ce cas de figure n'est pas à exclure, les travaux doivent être effectués par une entreprise spécialisée dans l'assainissement.

- Il faut toujours prendre les mesures de protection nécessaires, même pour des travaux libérant peu de fibres d'amiante, car il est impératif d'éviter toute inhalation de poussière d'amiante – observer les règles vitales.
- Lorsque des matériaux contenant de l'amiante sont mis au jour lors de travaux, il faut interrompre les travaux et clarifier la situation – STOP en cas de danger.
- Les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés conformément aux prescriptions.

**Suva**

Case postale, 6002 Lucerne

Tél. 058 411 12 12

[www.suva.ch/84024.f](http://www.suva.ch/84024.f)

**Référence**

84024.f